



Waremme, 1^{er} juillet 2019

Compte-rendu de la Commission Locale de Développement Rural Réunion du 25 juin 2019

Membres de la CLDR :

- Présents : 31 personnes : Fabrice ALDEGHI, Cédric AMETOENYENOU, Anisa ARBIB, Dominique BENAETS, Nicolas BLERET, Raymond BOROWIAK, Séverine BOUCHAT, Fernand BROCAL, Christine COLLIGNON, Albert DEFRANCE, Jacqueline DERRIDER, Hélène FASTRÉ, Philippe GARREYN, Didier GOETHALS, Cécile L'HOIR, Kathy LUTS, Marie MANGUETTE, Julien MATHIEU, Céline OTJACQUES, Danielle PAWLINA, Jocelyne PLESSERIA, Georges PYL, Gilbert RIGA, Pierre ROSOUX, Xavier SERVAIS, Valérie STAFFE, Jean THONNART, Magali VAN DE PUT, Nathalie VANHAMME, Alain VINCKEN, Francois WAUTELET.
- Excusés : 15 personnes : Michel DEHAUT, Benoît DE VOGHEL, Jean-François DENEUMOSTIER, Aline DEVILLERS, Josiane LACROIX, Caroline LIEBRECHTS, Vincent MARQUET, Patrick MISSAIRE, Thomas OST, Jean-François RAVONE, Jean-Paul RIGA, Arlette RONSSE, Maude SERVAIS, XAVIER THIRY, Fabienne WITHOFS.

Pour la Commune (Service Cadre de Vie) : Cécile CHARLIER

Pour la FRW : Aurélie VANDEBERG

Ordre du Jour

1. Accueil des nouveaux membres
2. Fonctionnement de la CLDR
3. Etat d'avancement des projets en cours
4. Inscription aux futurs groupes de travail

Distribution de fiches pratiques à chaque nouveau membre : définition d'une ODR, un PCDR et une CLDR ainsi que le règlement d'ordre intérieur.

Les membres présents sont invités à compléter leurs données personnelles et signer le registre.

Monsieur le Bourgmestre, président de la CLDR, accueille les participants et introduit la séance. Il remercie les nouveaux membres de leur présence.

C'est l'occasion de rappeler le projet citoyen dans lequel on se trouve et le travail déjà réalisé par les membres investis depuis le début du processus.

Au nom du Collège, il insiste sur la volonté de transparence du Politique dans les décisions futures qui seront à prendre.

1. Accueil des nouveaux membres

Sur base de l'étiquette remise en début de réunion, Aurélie Vandenberg, agent de développement de la Fondation Rurale de Wallonie invite les nouveaux membres à former une paire avec un ancien membre de la CLDR. Après discussion, chacun binôme présente son partenaire à l'assemblée en précisant le prénom et le village, l'intérêt pour l'opération et les éventuels questionnements pour la suite.



C'était un souhait manifesté par les anciens membres de pouvoir créer un système de parrainage pour accompagner au mieux les nouvelles personnes dans le processus.

Pour créer ces binômes, on s'est basé sur la liste des effectifs et suppléants proposés au conseil communal. **Notons, qu'il n'y a pas de différence entre un membre effectif et suppléant, les deux siègent de la même manière au sein de la CLDR et ont le même droit de vote, il s'agit juste d'une formalité exigée par le décret.**

Membres effectifs et suppléants du Conseil communal:

EFFECTIFS :

WAUTELET	François
FASTRE	Hélène
COLLIGNON	Christine
RAVONE	Jean-François
DEVILLERS	Aline
PEIGNEUX	Philippe
THIRY	Xavier

SUPPLEANTS :

TILQUIN	Jean-Yves
BALDO	Isabelle
DOCQUIER	Nicolas
SIMAL	Brigitte
GHISSE	Anne-Sophie
DEBRAY	Jacqueline
WANET	Philippe

Membres effectifs et suppléants Citoyens:

EFFECTIFS :

ARBIB	Anisa
BLERET	Nicolas
BOROWIAK	Raymond
BROCAL	Fernand
DE VOGHEL	Benoit
DEHAUT	Michel
GOETHALS	Didier
LIEBRECHTS	Caroline
LUTS	Kathy
MANGUETTE	Marie
MARQUET	Vincent
OST	Thomas
RIGA	Gilbert
ROSOUX	Pierre
SERVAIS	Maude
SERVAIS	Xavier
STAFFE	Valérie
THONNART	Jean

SUPPLEANTS :

RIGA	Jean-Paul
DENEUMOSTIER	Jean-François
DERIDDER	Jacqueline
MISSAIRE	Patrick
WITHOFS	Fabienne
PAWLINA	Danielle
HERMANS	Molly
LACROIX	Josiane
BOUCHAT	Séverine
L'HOIR	Cécile
PLESSERIA	Jocelyne
LAMBOTTE	Aurore
OTJACQUES	Céline
GARREYN	Philippe
MATHIEU	Julien
ALDEGHI	Fabrice
ENDRES	Priscilla
DEFRANCE	Albert

VAN DE PUT	Marie (dite Magali)
VAN HAMME	Nathalie
VINCKEN	Alain
MARCHAL	Françoise

PYL	Georges
BENAETS	Dominique
AMETOENYENOU	Cédric
RON SSE	Arlette

2. Fonctionnement de la CLDR

- La nouvelle CLDR est composée de 58 membres : 44 citoyens et 14 élus. Elle est bien représentative de la population : équilibre entre hommes et femmes, chaque village représenté par minimum 5 personnes, et une présence importante des jeunes adultes (30-40 ans) et des seniors.
- La CLDR est présidée par le Bourgmestre ou son représentant.
- La Fondation rurale de Wallonie et la DGO3 assistent de droit avec voix consultative.
- Rappel qu'il est important de s'excuser auprès de l'Agent-relais (Cécile Charlier) ou de la FRW (Auréli Vandenberg) s'il n'est pas possible de participer à une réunion. Après 3 absences consécutives sans excuse, le membre est réputé démissionnaire, ceci dans le but de garder une dynamique au sein du processus.

Les différents points du règlement d'ordre intérieur sont présentés à l'assemblée.

Afin de mieux fonctionner il est proposé par certains participants :

- De placer le programme communal de développement rural sur un espace de stockage style « drive » pour faciliter l'accès à tous.
- De placer également les différents documents liés aux groupes de travail sur cet espace commun (exemple : travail sur le réseau cyclable).
- De faciliter la communication entre les membres par un listing communiqué à tous.

Dans ce sens, le « Qui est qui book », genre de trombinoscope mis sur pied pour faciliter la collaboration entre les membres, sera actualisé avec la nouvelle composition.

Voici le lien vers l'espace drive commun :

Identifiant : cldr.vlb@gmail.com

Mot de passe : Marronniers16

3. Etat d'avancement des projets en cours

Cécile Charlier, conseillère en environnement au sein du Service cadre de vie de la Commune, et agent-relais de l'opération de développement rural présente l'état d'avancement des projets prioritaires.

Projet 1.1. Aménagement de la sablière en zone de découverte de la nature

- La Commune a été retenue dans le cadre de l'appel à projet « C'est ma ruralité » ce qui lui octroie un subside de 15.000€ pour l'aménagement d'espaces didactiques sur le milieu (postes d'observations, classes découvertes).
- Les travaux de restauration du milieu naturel financé dans le cadre d'un autre appel à projet (PWDR, mesure 7.6) commenceront à l'automne.

- Pour la suite de ce projet : contact avec la DGO1 pour l'aménagement du parking à l'entrée du site et contact avec les agriculteurs pour le cheminement de mobilité douce depuis le centre de Villers.

Projet 1.2. Création d'une salle Polyvalente à Villers

- L'Auteur de projet, le bureau d'architecture Chora, a été désigné en septembre de l'année passée sur base d'une esquisse déjà établie pour le projet.
- La Réunion de coordination avec les pouvoirs subsidiant a eu lieu début de cette année 2019 : il a été demandé par le pouvoir subsidiant de ne pas introduire l'esplanade devant la salle, cela devra faire l'objet d'une autre demande de convention (Fiche-projet cœur de village). Mais il est encouragé de faire les demandes de subsides parallèlement vu les liens entre ces deux projets.
- La Promesse de subside du Ministre de la ruralité a été obtenue en avril dernier (une convention signée permettra de finaliser les démarches administratives et d'avancer dans les étapes du projet).
- Les prochaines étapes concerneront la présentation de l'esquisse à la CLDR et à la population afin d'avancer sur un avant-projet en vue de la demande de permis.

Projet 1.3. Création d'un réseau mode doux

- Grâce à l'initiative lancée par le Groupe d'action Locale (GAL je suis Hesbignon) rassemblant 11 communes dont Villers-le-Bouillet, un groupe de travail au sein de la CLDR s'est attelée à proposer un projet de réseau cyclable sur la commune de Villers-le-Bouillet reliant les différents points d'intérêt du territoire. Voici le lien vers la carte en ligne : https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/reseau-cyclable-utilitaire-sur-la-commune-de-ville_283865#13/50.5903/5.2679
- Les prochaines étapes seront la connexion du réseau de Villers-le-Bouillet avec les autres communes et la réflexion sur l'emplacement du balisage.
- Une autre partie du projet concerne la réflexion sur le volet piéton qui pourra également être initié prochainement.

Projet 1.9. Mise en place d'un plan de cohésion social (PCS)

- La commune a décidé de répondre à l'appel PCS 2020-2025, projet repris dans le PCDR permettant de développer des projets en lien avec les différents droits fondamentaux pour tous (travail, logement, santé, alimentation, épanouissement culturel, participation citoyenne, mobilité). Ce plan permet d'avoir des subsides pour financer l'emploi de coordinateur du PCS.
- Le Dossier a été rentré en juin par le coordinateur, Mickaël Lhomme, il comprend 11 actions. Les résultats seront communiqués en septembre 2019 pour lancer les premières actions début 2020.

4. Inscriptions aux futurs groupes de travail

Sur base des projets en cours et souhaits manifesté par la CLDR, il est proposé de s'inscrire dans 3 groupes de travail.

	GT Sablière	GT Mobilité douce	GT Commission agri-rurale
Missions	✓ Marquage des arbres (fin août, début septembre) ; ✓ réflexion sur les aspects didactiques ;	✓ Valider le réseau cyclable et lien avec les autres réseaux du GAL ; ✓ Réflexion sur l'emplacement des panneaux ; ✓ Réflexion sur le volet piéton ;	✓ Définir la structure et les projets concrets qui permettraient de lancer la dynamique ✓ Lancement de la commission
Relais	- Cécile Charlier - Jean-François Ravone	- Cécile Charlier - Jean-François Ravone	- ADL - Christine Collignon

Nicolas Bleret souligné qu'il serait intéressant d'activer assez rapidement les projets de cœurs de village en lien avec la réflexion de développement du réseau piéton dans les centres de villages. Les projets étant clairement liés.

Les problématiques de sécurité routière relevées par Monsieur Defrance pourront être analysée dans le groupe de travail mobilité douce –volet piéton. S'il s'agit d'autres problèmes de mobilité qui ne seront pas traité par le projet (exemple circulation dans les routes autour du Roua), Cécile Charlier (qui a également la casquette de conseillère en mobilité) invite les personnes à venir la trouver à l'Administration communale pour traiter ces points.

Séverine Bouchat se questionne sur l'autonomie des groupes de travail. Il est en effet tout à fait possible qu'un groupe travaille en autonomie, l'important est d'avoir quelques forces vives qui ont un intérêt pour le projet, de cibler les missions et de définir le relais au sein de la commune (Administration – Politique). Notons également qu'il sera important que chaque groupe de travail fasse un retour de temps en temps en réunion de CLDR plénière sur l'avancement du projet.

Voici le lien pour s'inscrire à une groupe si c'est le souhait et que ce n'est pas déjà fait :
<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1owJtbyzsjKlkd19oY9POxIshHxbC02C5UxMJyqGCQnk/edit?usp=sharing>

5. Suites – définition des groupes de travail

Les groupes de travail se réuniront avec les gens inscrits. La prochaine CLDR aura lieu en septembre/ octobre pour le suivi des projets.

Après les annonces des 5 dernières minutes, la réunion se clôture vers 21h30 par une photo de groupe et un moment convivial offert par la Commune pour marquer le lancement de cette nouvelle commission.



Pour le secrétariat de la CLDR,
Aurélie Vandenberg

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, vous pouvez contacter Aurélie Vandenberg
(Fondation Rurale de Wallonie) au n° 019/58.93.25 ou par courriel : a.vandenberg@frw.be
Ou Cécile Charlier (agent relais de l'Opération) au 085/61.62.78 ou cecile.charlier@villers-le-bouillet.be*